

**ARRETE N°183/2024**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT**

- VU** l'article L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;
- VU** l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs de Police du Maire ;
- VU** l'arrêté municipal modifié du 19 avril 1967 portant règlement général de la circulation sur le territoire de la Ville de Sélestat ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10, R 325-1 et suivants ;
- VU** le Code Pénal ;
- VU** la demande du service Communication du 8 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de réglementer le stationnement de tout véhicule à l'occasion de la « Commémoration de la journée nationale de la Déportation », le dimanche 28 avril 2024, au monument aux Morts, place de la République.

arrête :

**Article 1<sup>er</sup> :**

A l'occasion de la « Commémoration de la journée nationale de la Déportation », les emplacements de stationnement situés sur le parking de la place de la République, côté boulevard Joffre et côté rue Ignace Spies ainsi que ceux situés rue du Général Gallieni, côté monument aux Morts, sont réservés aux participants, le dimanche 28 avril 2024, à partir de 8h00 jusqu'à 12h00.

**Article 2 :**

Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

**Article 3 :**

Les panneaux et les barrières matérialisant les réservations sont mis en place par le Service Logistique.

**Article 4 :**

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

RAG/lpk  
PJ : plan

Fait à Sélestat, le 11 avril 2024

Le Maire

**Destinataires :**

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Chef de Circonscription de la Sécurité Publique de SÉLESTAT

Gendarmerie Nationale

Service Police Municipale

Service Logistique

Service Communication

arretes.sdis@sdis67.com

[ddsp67-boe-selestat@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp67-boe-selestat@interieur.gouv.fr)

smur@ghso.fr

operations.selestat@sdis67.com

Service Réglementation et Affaires Générales

Ville de Sélestat – Arrêté n° 183/2024 du 11 avril 2024



Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le



ID : 067-216704627-20240411-ARR\_0183\_2024-AR